

# Indicateurs de mobilité, de gains et de parcours des compagnons au Canada, 2017

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le lundi 16 mars 2020

Au cours de la dernière décennie, la demande régionale du marché du travail de travailleurs qualifiés a conduit certains compagnons ayant récemment obtenu leur certificat à se déplacer dans une autre province pour chercher un emploi. En 2017, 7,1 % des compagnons avaient déménagé dans une autre province pour vivre et travailler ou travaillaient dans une province différente de leur province de résidence, un an après la certification. Cette mobilité interprovinciale est la plus prononcée dans l'Ouest canadien, particulièrement dans les métiers bien rémunérés comme les mécaniciens d'équipement lourd, les monteurs d'appareils de chauffage et les mécaniciens industriels de chantier.

## La mobilité interprovinciale joue un rôle important dans le cheminement de carrière de certains compagnons ayant récemment obtenu leur certificat

En 2016, 36 000 apprentis ont terminé leur formation, devenant ainsi des compagnons nouvellement certifiés au Canada. Un an après avoir obtenu leur certificat, en 2017, 3,7 % de ces compagnons, à savoir 1 330 d'entre eux, avaient déménagé dans une autre province. On appelle cette population la « population migrante des compagnons ». Le taux de migration interprovinciale des compagnons ayant récemment obtenu leur certificat, calculé annuellement, a peu changé depuis 2009, première année pour laquelle des données sont disponibles.

En plus de la population migrante des compagnons, les compagnons ayant récemment obtenu leur certificat qui travaillent dans une province ou dans un territoire tout en continuant à résider dans un autre un an après avoir obtenu leur certificat sont appelés collectivement la « population transitoire des compagnons ». En 2017, cette population représentait 1 240 personnes supplémentaires, soit 3,4 % des compagnons ayant obtenu leur certificat l'année précédente.

Comparativement à la population migrante des compagnons, le taux de mobilité interprovinciale de la population transitoire des compagnons a connu des fluctuations plus importantes au fil des années, passant de 3,3 % en 2009 à 5,3 % en 2014, puis à 3,4 % en 2017. Ces fluctuations ont coïncidé avec la crise financière de 2008-2009 et la baisse des prix du pétrole de 2014 à 2016.

## Les taux de mobilité interprovinciale augmentent en Alberta de 2009 à 2014

La croissance de l'emploi salarié en Alberta et en Saskatchewan a dépassé celle du Canada dans son ensemble de 2009 à 2014, en particulier dans le secteur de la construction et dans celui de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz, selon les données de l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail.

La conjoncture économique de 2009 à 2014 a fait de l'Alberta un carrefour de la mobilité interprovinciale pour les compagnons ayant récemment obtenu leur certificat. De 2009 à 2014, le nombre de compagnons vivant en Alberta, après avoir obtenu un certificat ailleurs, a augmenté de 70 % (soit de 300 à 510), ce qui en fait la destination la plus populaire auprès des compagnons migrants en 2014, suivie de la Colombie-Britannique (270) et de la Saskatchewan (160).

Par ailleurs, près des deux tiers (62 %) de la population transitoire des compagnons du Canada travaillaient en Alberta en 2014. De 2009 à 2014, le nombre de compagnons ayant un emploi en Alberta tout en résidant dans une autre province a presque triplé, passant de 460 personnes à 1 240 personnes. La plupart de cette population transitoire résidait en Colombie-Britannique, en Ontario, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick.

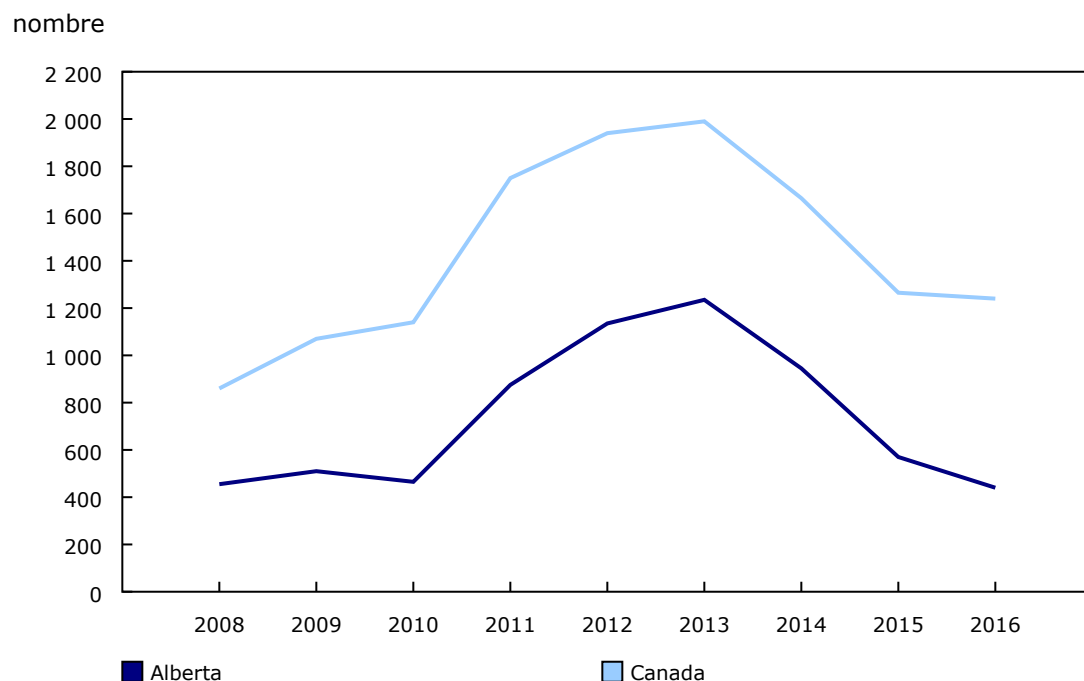
En 2014, la Saskatchewan a reçu la deuxième part (16 %) en importance de la population transitoire des compagnons du Canada, la majorité d'entre eux ayant conservé leur résidence permanente en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario.



Parmi les 1 700 compagnons ayant obtenu leur certification à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse ou au Nouveau-Brunswick en 2013, un peu plus du quart (26 %), soit 450 compagnons, étaient employés dans d'autres provinces en 2014. Près des trois quarts (73 %) d'entre eux, soit 330 compagnons, étaient employés en Alberta.

### Graphique 1

**Compagnons employés à l'extérieur de leur province de résidence (population transitoire) un an après avoir obtenu leur certificat, selon l'année d'obtention du certificat, pour le Canada et l'Alberta**



**Note(s)** : La province de travail est celle pour laquelle le compagnon reçoit son relevé T4. La population transitoire des compagnons mesure le nombre de compagnons qui résident dans la province où ils ont reçu leur certificat et qui ont perçu un revenu d'emploi à l'extérieur de la province. La population transitoire des compagnons peut également avoir des revenus d'emploi dans sa province de résidence.

**Source(s)** : Tableau 37-10-0155-01.

### La Colombie-Britannique attire un nombre croissant de compagnons nouvellement certifiés de 2014 à 2017

À la suite de la chute des prix du pétrole au milieu de 2014, l'emploi a diminué en Alberta et en Saskatchewan, tandis que la Colombie-Britannique a connu une forte croissance, y compris dans le secteur de la construction, au cours de la période allant de 2014 à 2017.

La Colombie-Britannique a attiré un nombre croissant de compagnons migrants pendant la période allant de 2014 à 2017. Le nombre de compagnons qui ont déménagé en Colombie-Britannique a augmenté de 66 % (+180) de 2014 à 2017, alors que la population transitoire des compagnons a augmenté de 70 % (+105) au cours de cette période. Les compagnons de l'Alberta étaient à l'origine de la majeure partie de ces augmentations.

Dans le contexte du ralentissement économique en Alberta et en Saskatchewan, le nombre de compagnons qui ont quitté l'Alberta après avoir obtenu leur certificat a augmenté de 75 % (+335) de 2014 à 2017, tandis que la population transitoire des compagnons a diminué de 64 % (-800). De même, le nombre de compagnons qui ont quitté la Saskatchewan après leur certification a augmenté de 50 % au cours de la même période.

## Les monteurs d'appareils de chauffage et les soudeurs sont plus susceptibles de déménager après avoir obtenu leur certificat

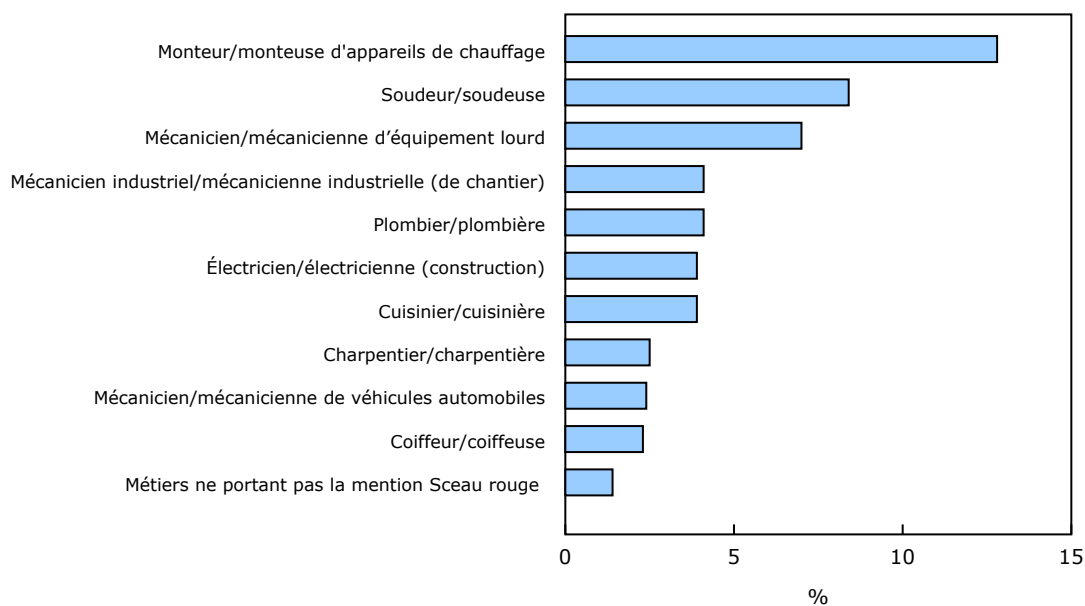
Le Programme des normes interprovinciales Sceau rouge permet aux compagnons de faire reconnaître leurs compétences partout au pays.

De tous les compagnons certifiés, en 2016, dans l'un des 10 principaux métiers désignés Sceau rouge, les monteurs d'appareils de chauffage (12,8 %), les soudeurs (8,4 %) et les mécaniciens d'équipement lourd (7,0 %) étaient les plus susceptibles de se déplacer en 2017. À l'inverse, relativement peu de mécaniciens de véhicules automobiles (2,4 %) et de coiffeurs (2,3 %) résidaient à l'extérieur de leur province de certification.

Les compagnons pratiquant un des métiers ne portant pas la mention Sceau rouge (1,4 %) avaient les taux de migrations interprovinciales les plus faibles.

### Graphique 2

**Compagnons qui se sont déplacés dans une autre province ou un autre territoire un an après avoir obtenu leur certificat, pour les 10 principaux métiers désignés Sceau rouge et non désignés Sceau rouge**



**Note(s) :** La mobilité des compagnons est établie en comparant la province où ils ont obtenu leur certificat et leur province de résidence, soit celle où ils remplissent leur déclaration de revenus, un an après l'obtention de leur certificat.

**Source(s) :** Tableau 37-10-0155-01.

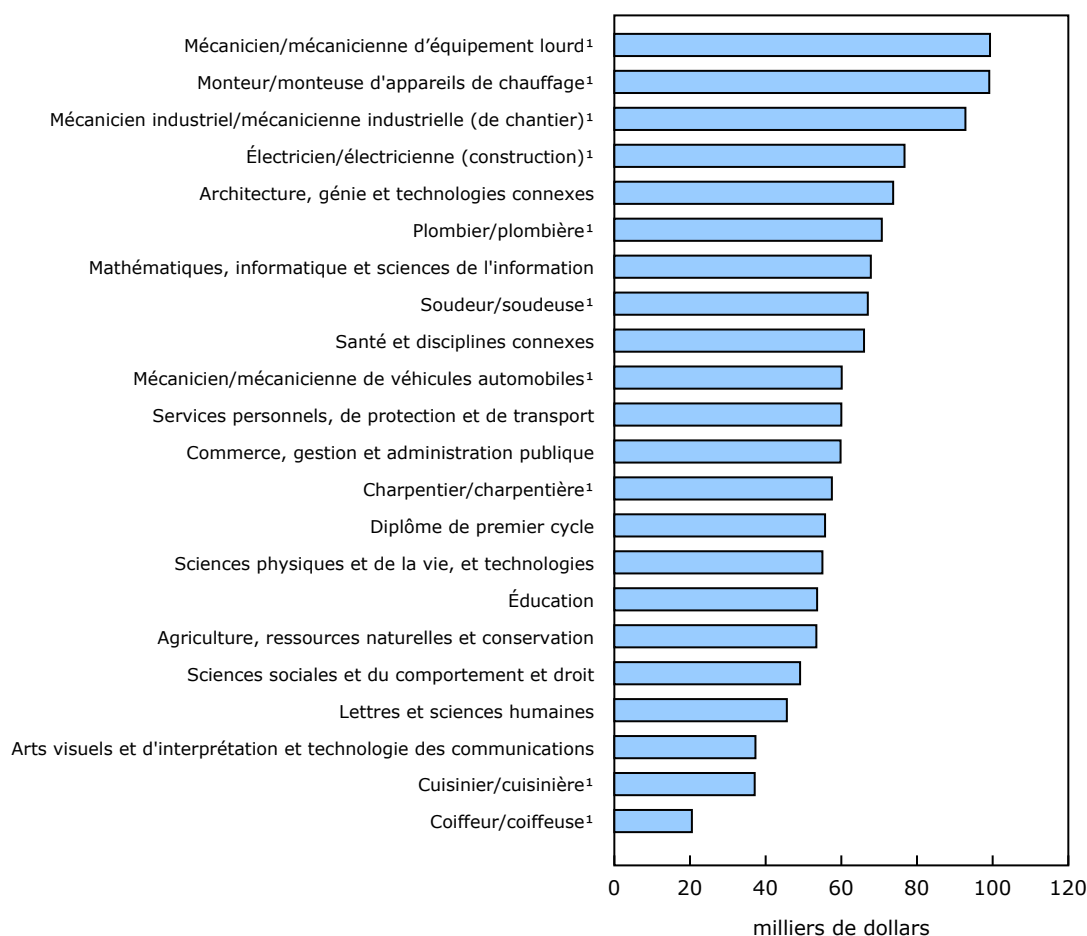
## Certains compagnons gagnent plus que les étudiants de premier cycle universitaire cinq ans après avoir obtenu leur certificat ou leur diplôme

Des nouvelles données sur le revenu de 2017 des compagnons ayant obtenu leur certificat en 2012 et étant sur le marché du travail depuis cinq ans sont aussi accessibles. Ces résultats sur le marché du travail donnent un aperçu du début de carrières des compagnons par rapport à celui des étudiants de premier cycle des collèges et des universités publics du Canada.

Parmi les 10 principaux métiers désignés Sceau rouge, les mécaniciens d'équipement lourd (99 300 \$), les monteurs d'appareils de chauffage (99 100 \$), les mécaniciens industriels de chantier (92 800 \$) et les électriciens en construction (76 700 \$) avaient les revenus médians les plus élevés. En fait, cinq ans après avoir obtenu leur certificat, ces compagnons avaient des revenus médians plus élevés que les étudiants du premier cycle ayant un diplôme en architecture, ingénierie et technologie connexes (73 700 \$), soit les diplômés de premier cycle dont les revenus médians sont les plus élevés.

Les compagnons terminent généralement leur apprentissage à un âge plus avancé que ceux qui terminent leurs études universitaires. En outre, ils ont souvent acquis plus d'années d'expérience professionnelle pertinentes, car les programmes d'apprentissage au Canada sont principalement des programmes de formation en milieu de travail, ce qui peut être lié aux revenus plus élevés.

**Graphique 3**  
**Revenu d'emploi médian des compagnons et des diplômés du premier cycle selon certains métiers et domaines d'études, cinq ans après l'obtention de leur certificat ou de leur diplôme, Canada, cohorte de 2012**



1. Type de métier.

Source(s) : Tableaux 37-10-0016-01 et 37-10-0114-01.

## Les taux de certification et d'abandon varient selon le programme d'apprentissage

Des 38 700 apprentis nouvellement inscrits à l'un des programmes d'apprentissage des 10 principaux métiers désignés Sceau rouge en 2011, 4 sur 10 (42 %) avaient obtenu leur certificat au plus tard en 2017, ce qui signifie que la certification a eu lieu dans les six ans suivant l'inscription à un programme d'apprentissage de quatre ans. Les mécaniciens industriels de chantier (50,3 %) et les électriciens en construction (49,9 %) avaient les taux de certification les plus élevés, tandis que les cuisiniers (32,1 %) et les charpentiers (31,4 %) avaient les taux les plus faibles.

La propension des apprentis à abandonner leur programme pendant cette période variait aussi selon le métier. Les métiers de cuisinier (51,4 %) et de charpentier (50,1 %) ont enregistré les taux d'abandon les plus élevés, tandis que les métiers de coiffeurs (14,5 %) et d'électriciens en construction (30,8 %) ont enregistré les taux les plus faibles.

De nombreux facteurs ont un effet sur les taux de certification et d'abandon chez les apprentis inscrits. Par exemple, pour les cuisiniers et les charpentiers, par exemple, il n'est pas nécessaire d'avoir un certificat pour exercer le métier sans supervision. Cela laisse supposer que les apprentis peuvent poursuivre leur carrière dans ces professions sans terminer leur formation d'apprenti.

**Tableau 1**  
**Proportion d'apprentis inscrits ayant obtenu leur certificat, persévéré ou abandonné un programme au cours d'une période équivalente à 1,5 fois la durée du programme, cohorte de 2011**

	Taille de la cohorte	Certification	Persévérance	Abandon
	nombre	%		
Charpentier/charpentière	8 955	31,4	18,5	50,1
Électricien/électricienne (construction)	8 523	49,9	19,3	30,8
Coiffeur/coiffeuse	3 717	47,4	38,1	14,5
Mécanicien/mécanicienne de véhicules automobiles	3 429	39,5	13,7	46,8
Soudeur/soudeuse	3 096	39,9	20,4	39,7
Plombier/plombière	2 880	44,4	17,6	38,0
Cuisinier/cuisinière	2 340	32,1	16,5	51,4
Mécanicien/mécanicienne d'équipement lourd	2 250	45,2	10,1	44,7
Mécanicien industriel/mécanicienne industrielle (de chantier)	1 857	50,3	13,5	36,2
Monteur/monteuse d'appareils de chauffage	1 698	39,9	15,8	44,3

Source(s) : Tableau [37-10-0001-01](#).

## Note aux lecteurs

### Contexte

La présente diffusion porte sur les données de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, de 2008 à 2017. La méthodologie utilisée pour calculer les indicateurs des parcours, des gains et de la mobilité interprovinciale peut être consultée en ligne dans les Guides de référence technique de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail ([37200001](#)).

### Définitions des données et concepts

Les indicateurs de parcours et de revenus ont été dérivés à partir des 14 métiers Sceau rouge ayant le plus grand nombre d'inscriptions au Canada ainsi que de cinq métiers non Sceau rouge. Quatre des cinq métiers non Sceau rouge, les assistants sociaux/assistantes sociales auprès des jeunes, les travailleurs/travailleuses de services de développement, les éducateurs/éducatrices de la petite enfance et les aides-enseignants/aides-enseignantes sont uniquement considérés comme des métiers désignés comportant des programmes d'apprentissage en Ontario.

Pour obtenir plus de renseignements sur les concepts et la méthodologie utilisés dans cette étude, consultez les documents « [Indicateurs de parcours et de gains chez les apprentis inscrits au Canada, 2008 à 2017](#) » et « [Indicateurs de mobilité interprovinciale et territoriale des compagnons nouvellement certifiés, 2008 à 2017](#) ». Ces deux numéros font partie des Guides de référence techniques de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail ([37200001](#)) et du Guide du Système d'information sur les apprentis inscrits.

**Certification** : Les exigences de délivrance d'un certificat varient d'un secteur de compétence à l'autre au Canada. Dans la plupart des cas, l'apprenti obtient son certificat s'il satisfait à des exigences telles que de la formation en cours d'emploi avec supervision, une formation technique ainsi que la réussite d'au moins un examen. La plupart des ouvriers qualifiés obtiennent quant à eux leur certification après avoir passé un examen.

**Métiers désignés** : La formation en apprentissage et les qualifications des métiers au Canada sont régies par les provinces et les territoires, plus précisément, des secteurs de compétence. Ce sont ces secteurs de compétence qui déterminent les métiers qui peuvent faire l'objet d'un apprentissage et les métiers pour lesquels des certificats sont accordés. On parle alors de métiers désignés. Les secteurs de compétence déterminent également les métiers désignés qui exigent une certification pour travailler sans supervision dans le métier. La liste des métiers désignés varie de façon importante d'un secteur à l'autre. Les données tirées du Système d'information sur les apprentis inscrits ne présentent que les métiers qui ont été désignés dans au moins une province ou un territoire.

**Abandon** : Proportion d'apprentis ayant abandonné un programme d'apprentissage donné après la date à laquelle ils s'y sont inscrits.

**Apprentis inscrits** : Les apprentis inscrits sont des personnes qui suivent un programme de formation de travail supervisé dans un métier désigné dans leur province ou territoire. Pour suivre la formation, l'apprenti doit être inscrit auprès d'un corps administratif approprié (généralement un ministère de l'Éducation ou du Travail ou un organisme de réglementation de l'industrie propre au métier désigné). Il est possible que certains apprentis soient inscrits à plus d'un programme d'apprentissage en même temps.

**Programmes avec et sans la mention Sceau rouge** : Le Programme Sceau rouge établit des normes communes pour évaluer les compétences des personnes de métier partout au Canada, dans des métiers auxquels on a attribué l'appellation de métiers « Sceau rouge ». Après avoir réussi l'examen, les personnes de métiers qui répondent aux normes du Sceau rouge reçoivent la mention Sceau rouge sur leur certificat d'une école de métiers de leur province ou territoire. Les métiers sans le Sceau rouge ne sont pas soumis aux normes interprovinciales. De nombreux métiers n'exigent pas de passer un examen pour travailler dans le métier.

**Nombre total d'inscriptions** : Nombre total de personnes qui étaient déjà inscrites l'année précédente, de nouvelles inscriptions et de réintégrations.

**Nouvelles inscriptions** : Nouveaux inscrits à un programme d'apprentissage durant l'année civile.

**Revenu d'emploi** : Le revenu d'emploi comprend les gains d'emploi (traitements et salaires, commissions provenant d'un emploi, allocations de formation, pourboires et gratifications, revenu d'emploi versé à un Indien et exonéré d'impôt) et le revenu net d'un travail autonome (revenu net d'une entreprise, d'une profession, d'une ferme, de la pêche et des commissions). Il a été ajusté en fonction de l'inflation et est présenté en dollars constants de 2016.

**Tableaux disponibles : [37-10-0001-01](#), [37-10-0016-01](#), [37-10-0017-01](#), [37-10-0154-01](#) et [37-10-0155-01](#).**

**Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3154](#).**

L'infographie intitulée « [Mobilité, gains et parcours des compagnons au Canada](#) », qui fait partie de la collection *Statistique Canada — Infographies (11-627-M)*, est maintenant accessible.

De nouvelles versions des guides de référence technique suivants sont désormais disponibles : « [Indicateurs de parcours et de gains chez les apprentis inscrits au Canada, 2008 à 2017](#) » et « [Indicateurs de mobilité interprovinciale et territoriale des compagnons nouvellement certifiés, 2008 à 2017](#) ». Ces deux guides font partie des *Guides de référence techniques de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (37200001)*.

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 ([STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 ([STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca)).